



En effet, selon un rapport de l'organe en charge de la sécurité sociale au Cameroun (CNPS), la pension mensuelle est passée de 154 000 en 2008 à 409 100 FCFA en 2019.

Cette revalorisation, explique la CNPS, est la conséquence du décret présidentiel du 15 février 2016 autorisant le relèvement du taux des cotisations sociales au Cameroun de 7 à 8,4 %, de même que l'augmentation du plafond des cotisations de 300 000 à 750 000 FCFA. Ce qui a induit une augmentation substantielle des pensions des retraités.

Avant cette réforme, des pensions de 90 000 FCFA étaient payées pour 15 ans d'activité et 150 000 FCFA pour 30 ans d'activité. De façon générale, la moyenne des pensions pour les retraités au Cameroun était jadis de 67 000 FCFA. Selon les dernières données fournies par la CNPS, 65 362 nouveaux assurés sociaux du régime obligatoire ont été enregistrés dans le pays en 2018 contre 60 196 l'année précédente, soit une hausse de 8,6 %.

Au plan statistique, 67,57 % de ces nouveaux immatriculés sont des hommes, et 73,41 % ont moins de 35 ans. Dans l'ensemble, l'on dénombre 780 745 travailleurs actifs dans le régime obligatoire. Les secteurs des « autres services » (32,5 %), « commerce » (12,63 %) et « agriculture » (10,36 %) sont ceux disposant de plus d'assurés sociaux.

Pour ce qui est du régime volontaire mis en place depuis 2014, un total de 16 216 nouvelles

immatriculations a été enregistré en 2018, dont 59 % d'hommes et 79 % âgés de moins de 35 ans. Au total 134 883 assurés sont actifs dans ce régime.